

Demander en ligne une vignette Crit'Air (certificat qualité de l'air) pour un véhicule immatriculé à l'étranger

Accéder au Service en ligne

La démarche est disponible en français, en anglais et en allemand.

Étapes à suivre :

Préparer une carte bancaire et le certificat d'immatriculation (carte grise) du véhicule. Vous devez transmettre la carte grise au format pdf, png ou jpeg sans dépasser 2 Mo.

Saisir les informations demandées

Payer la vignette (4,91 € frais d'affranchissement inclus)

Vous recevez un mail de confirmation dans un délai de 4 heures

Vous recevez par mail une facture dans un délai d'environ 24 heures, avec le fac-similé de votre vignette Crit'Air

La vignette Crit'Air vous est envoyée par courrier dans un délai de 10 jours, à l'adresse indiquée sur le certificat d'immatriculation (carte grise) du véhicule.

Attention

La demande de certificat qualité de l'air pour un véhicule immatriculé à l'étranger se fait uniquement en ligne.



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00